



LA PERSONNE « CONTACT À RISQUE » EST UNE PERSONNE QUI :



En l'absence de mesures de protection efficaces, selon les autorités sanitaires :

- Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas COVID ou la personne contact ;
 - Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 homologué porté par le cas COVID ou la personne contact.
- ➔ A eu un **contact direct** avec un cas COVID, en face à face, **à moins de 2 mètres**, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, accolades, embrassades) ;
 - ➔ **A partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, etc.) pendant au moins 15 minutes ;
 - ➔ **A partagé le même lieu de vie** que le cas confirmé ;
 - ➔ Est élève ou enseignant de la **même classe scolaire**.

En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes « contacts à risque ».

⊘ NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME MESURES DE PROTECTION EFFICACES :

-  Masques grand public en tissu de catégorie 2, Masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale, visières seules, etc.
-  Plaques de plexiglas posées sur un comptoir, sur un bureau.

RAPPEL DES PREMIERS SYMPTÔMES DE LA COVID-19 :



- Température, sensation de fièvre ;
- Toux, mal de gorge, nez qui coule ;
- Difficultés à respirer ou sensation d'oppression dans la poitrine ;
- Fatigue intense inexplicée, douleurs musculaires inexplicées ;
- Maux de tête inhabituels ;
- Perte ou diminution de l'odorat ;
- Perte du goût des aliments ;
- Diarrhées.

SI UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES APPARAISSENT, MÊME FAIBLEMENT, L'AGENT NE DOIT PAS SE PRÉSENTER À SON TRAVAIL, NI SE RENDRE CHEZ LE MÉDECIN, MAIS LUI TÉLÉPHONER SANS DÉLAI.



POUR LA PROTECTION DE LEURS COLLÈGUES, LES AGENTS SONT PRIÉS DE SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT LEUR DIAGNOSTIC DE COVID-19 ÉTABLI PAR LE CORPS MÉDICAL À LEUR ENCADRANT OU LEUR SERVICE RH.

Le Service RH



- **Adressera** un mail à gestioncovid@cdg-martinique.fr pour déclencher l'accompagnement ;
- **Établira** rapidement avec le cas COVID, la **liste des personnes-contacts** (*contact-tracing*), qui auraient pu être contaminées en fonction de la définition de la personne-contact (*voir recto*) dans les **48 heures** précédant l'apparition des premiers symptômes de l'agent COVID ;
- **Rappellera à l'agent** que pendant son confinement, les mesures et gestes barrières sont indispensables : *isolement, port du masque systématiquement pour éviter de contaminer toute personne et ses proches, distanciation, lavage fréquent des mains, etc.* ;
- **Complètera rapidement le fichier EXCEL** transmis par le CDG, pour chaque cas contact ;
- **Organisera la désinfection** des locaux et du matériel utilisés par l'agent.

L'AGENT



- **Recevra** une information de la CGSS (*compte AMELI*) par SMS ou appel vocal ;
- **Prendra** contact avec son médecin traitant s'il a des symptômes ;
- **Réalisera** un test antigénique, PCR ou autotest à **J+2** après avoir reçu l'information d'être cas contact. Le résultat positif d'un test antigénique ou un d'autotest devra nécessairement être confirmé par un test PCR ;
- Les **personnes contacts à risque**, quelque soit leur statut vaccinal, **ne seront plus tenues d'observer une période d'isolement**. Elles devront cependant toujours appliquer de manière stricte les mesures barrières, limiter leurs contacts et télétravailler dans la mesure du possible ;
- Compte tenu de la fin de l'état d'urgence sanitaire en Martinique au 1er avril 2022, les **tests PCR réalisés sont désormais payants** exceptés pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet, les cas positifs et les cas contacts ;
- Un **parent dont l'enfant est déclaré positif** pourra demander une attestation d'isolement sur le site internet « declare.ameli.fr » afin de justifier la garde de son enfant.



Toujours rappeler aux équipes les gestes barrières, port du masque, lavage des mains, distanciation physique, aération des locaux ...

CONTACT :

CDG MARTINIQUE

Pôle Prévention Santé et Sécurité au Travail

Service Médecine de Prévention

✉ gestioncovid@cdg-martinique.fr / ☎ 0596 70 08 86 / 📠 0596 70 66 85

Responsable du Service : **Linda AVIT**